

Une voie étroite

Nous nageons en pleine contradiction. Tout le monde s'accorde sur la nécessité d'équilibrer les finances vaudoises. Personne ne s'entend sur les modalités. Comment agir efficacement en de telles circonstances ?

D'une part, tout plaide aujourd'hui pour que le Conseil d'Etat maintienne le but qu'il s'est fixé : présenter un budget équilibré d'ici à 2007. Se conjuguent comme autant d'arguments la lassitude après tant d'années déficitaires, le niveau d'endettement préoccupant, le risque bien présent de hausses des taux d'intérêt, la difficulté financière de répondre aux nouvelles attentes de la population, l'impossibilité matérielle de lancer des projets ambitieux et rassembleurs. Ces difficultés engendrent une généralisation de la prise de conscience et un réel désir d'en finir avec le déficit chronique de l'Etat. L'heure paraît donc propice pour faire accepter des mesures énergiques.

D'autre part, indépendamment des difficultés humaines, culturelles et techniques au redressement financier, il existe des freins que les autorités politiques ne sauraient mépriser sans courir à l'échec. Les conditions économiques et démographiques s'opposent à la réalisation de cet assainissement. A cela s'ajoutent les reports de charges de la Confédération annoncés dans le cadre du Programme d'allégement budgétaire et le projet du Conseil national de supprimer des revenus aux cantons (bénéfices de la Banque nationale suisse et revenus de l'or excédentaire de cette institution). Enfin, les acteurs sociaux et politiques du canton se déchirent sur les modalités de l'assainissement. Certains s'opposent aux économies, d'autres aux nouvelles recettes, d'autres aux reports de charges ; la majorité de la population voit d'un mauvais œil les suppressions de prestations comme les hausses d'impôt.

C'est sur ce terrain mouvant qu'il faut construire un projet d'assainissement de manière à ce qu'il recueille l'approbation du plus grand nombre et qu'il ne provoque pas de dégâts irrémediables. Le Conseil d'Etat vient de poser une première pierre en s'accordant sur des mesures à hauteur de 170 millions de francs pour respecter l'article 165 de la constitution vaudoise (qui fixe le montant des mesures d'assainissement en fonction du résultat des comptes). Si la somme paraît considérable, elle ne suffira pas, et de loin, à assainir le déficit structurel du canton. Il s'agit donc bien d'une première pierre d'un assainissement progressif qui deviendra effectif en 2007 et au-delà.

Composé de personnes de sensibilités différentes, le Conseil d'Etat a emprunté la voie étroite de la concertation. Il a tenté de tracer un programme équilibré. Il y a dans la liste des décisions proposées de quoi fâcher chaque parti politique et chaque groupe d'intérêt. Des impôts qui touchent les plus aisés, une suppression de déduction fiscale qui concerne de nombreux contribuables, des baisses de subventions qui affectent les défavorisés comme les Eglises, des économies qui frappent l'administration, les standards et les collaborateurs des secteurs public et parapublic, des nouveaux radars qui génèrent des amendes pour les conducteurs imprudents, des charges qui incomberont aux communes...

En toute logique, ce catalogue de 80 mesures devrait cumuler les oppositions. Les premières réactions publiques confirment d'ailleurs cette hypothèse. Le Conseil d'Etat tente pourtant le pari de réussir.

En répartissant l'effort sur de nombreux domaines et sur de nombreuses personnes, il a emprunté à chaque sensibilité du canton des idées et des propositions ; il a évité les mesures sensationnelles, qui font couler encre et larmes. Il a surtout évité de démanteler tel ou tel pan des prestations de l'Etat à la population. Ce choix de la modération me semble le seul praticable. Cette pondération volontaire et assumée implique aussi de procéder par étape et sur le moyen terme. L'acceptation des mesures proposées et la construction du prochain budget démontreraient que cette voie étroite est la bonne.

Pascal Broulis, Chef du Département des finances